

61069559x

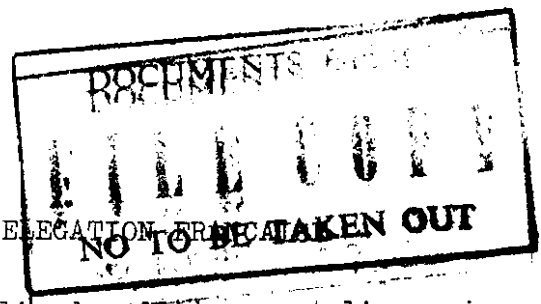
NAZIONI UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/L.232  
12 février 1965  
FRANCAIS seulement



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965  
Point 5 de l'ordre du jour



ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION FRANCAISE

Traditionnellement, ce point de l'ordre du jour est l'occasion, pour chaque délégation, de faire un exposé de caractère général. A mon tour, je voudrais, au nom de la délégation française, présenter un certain nombre d'observations sur l'évolution de la conjoncture, en particulier dans le domaine des échanges commerciaux, et sur les problèmes qu'elle pose au développement économique de l'Afrique.

\*  
\* \*

L'année 1964 a été marquée, dans la plupart des pays industrialisés, par une expansion importante, qui a bénéficié indirectement aux pays en voie de développement. La conjoncture, en ce qui concerne les importations de matières premières minérales et de produits tropicaux demeure donc favorable, notamment pour l'Afrique.

Toutefois, l'évolution des prix, qui ont parfois connu en 1964 une certaine instabilité, doit retenir notre attention. Si pour certains produits, tels que les oléagineux, l'année a été caractérisée par une nette reprise, en revanche, les cours du café se sont fortement détériorés et ceux du cacao tendent à se dégrader.

Cette situation n'est certes pas alarmante, compte tenu du niveau auquel étaient récemment parvenus certains cours. Mais elle prouve qu'un optimisme irraisonné, fondé sur des hausses peut-être passagères, est une réaction imprudente dont il faut se garder.

Pour remédier à de telles fluctuations, dont les conséquences sur les recettes d'exportation et les termes de l'échange sont bien connues, les pays en voie de développement n'ont d'autre possibilité, dans l'état actuel des choses, que d'accroître leurs ventes aux pays industrialisés et de recourir à l'aide financière de ces mêmes pays.

A cet égard, je voudrais me borner à rappeler brièvement la part prise par la France tant au développement de ces échanges qu'à la fourniture de l'aide financière, dans ses relations avec l'ensemble des pays en voie de développement et plus spécialement avec le continent africain.

Comme en 1963, les échanges commerciaux de la France avec ces pays ont continué d'augmenter. Les importations françaises en provenance des pays en voie de développement ont augmenté de 3,6 pour 100, tandis que ses exportations vers ces mêmes pays se sont accrues de 4,0 pour 100. Avec l'Afrique, l'évolution de notre commerce est comparable. Les importations françaises en provenance du continent africain ont augmenté de 8,5 pour 100; ses exportations vers ce continent ont augmenté de 1,5 pour 100.

La balance commerciale de la France est donc largement déficitaire avec l'ensemble des pays en voie de développement et tout particulièrement avec les Etats africains, dont les achats dans notre pays n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions que leurs exportations. En même temps, les pays de la zone franc ont continué à développer et à diversifier largement leurs exportations sur le marché européen et sur le marché mondial.

La contribution de la France au développement du continent africain n'est pas limitée au domaine des échanges commerciaux. Le montant élevé de son aide financière aux pays en voie de développement la place, je le rappelle, au deuxième rang des pays fournisseurs d'aide en valeur absolue, au premier rang en valeur relative. L'essentiel de cet effort est affecté à des Etats africains. Il en va de même dans le domaine de la coopération technique et culturelle. Plus de 20.000 enseignants et

de 19.000 experts ont été envoyés par la France en 1964 dans le continent africain. Environ 8.000 boursiers et stagiaires africains ont été accueillis dans notre pays.

L'effort de la France est donc, vous le voyez, largement diversifié puisqu'il porte à la fois sur le développement des échanges, sur l'aide financière et sur la coopération technique. Le même souci d'équilibre dans la diversité se retrouve, je voudrais le rappeler au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, dans les relations de cette Communauté avec les Etats africains et malgache qui lui sont associés sur une base paritaire. La Convention de Yaounde, qui est entrée en vigueur le 1er juin 1964, comporte en effet des dispositions dans ces trois domaines. Cette nouvelle Convention d'association, dont les partenaires ont consciemment adopté et élargi les modalités pour tenir compte de l'évolution économique en Afrique, contribuera utilement à l'accroissement des échanges, au renforcement de l'équilibre et de l'indépendance économique des Etats associés par la diversification de leurs économies et par leurs industrialisations ainsi qu'au développement des investissements et de la coopération technique.

Dois-je rappeler le souci des signataires de la Convention de tenir compte également des intérêts des pays tiers en soulignant dans le préambule de cet accord l'importance que revêt le développement de la coopération et des échanges interafricains ainsi que les relations économiques internationales. C'est dans cet esprit que les Etats membres de la Communauté économique européenne ont unilatéralement réduit le 1er juin dernier les droits du tarif douanier commun sur les principaux produits tropicaux d'une proportion importante atteignant jusqu'à 40 pour 100 pour le café et le cacao.

Je tiens enfin à vous dire combien le Gouvernement français, comme ses partenaires de la Communauté économique européenne, a été heureux de voir que d'autres Etats africains, à leur tour, ont manifesté leur désir d'aménager sur une base contractuelle leurs relations avec la Communauté.

Nous ne devons pas cependant nous dissimuler que les méthodes classiques par lesquelles les pays industrialisés peuvent venir en aide aux pays moins favorisés - qu'il s'agisse de l'accroissement des échanges ou de la coopération financière et technique -, si nécessaires soient-elles, ne seront jamais que des palliatifs, aussi longtemps que les causes structurales du sous-développement ne seront pas supprimées.

La principale de ces causes dans le domaine du commerce réside, à notre avis, dans l'état actuel du marché des produits primaires, dont les pays en voie de développement - et notamment les pays africains - dépendent directement pour leurs recettes d'exportation. Soumis à des fluctuations brutales à court terme et à une lente dégradation à long terme, les prix de ces produits représentent, dans l'économie de ces Etats, un élément fondamental sur lequel il est nécessaire et possible d'agir.

Nous pensons en effet qu'il est illusoire d'attendre du seul accroissement des quantités exportées une augmentation de recettes suffisante pour mettre ces Etats en mesure d'acheter les biens d'équipement indispensables à leur développement. Nous sommes en outre convaincus que la suppression des "obstacles" au commerce et le libre jeu de la loi du marché sont incapables - contrairement à ce qu'affirment les partisans du libéralisme - de garantir un accroissement réel des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Nous estimons, au contraire, qu'il est indispensable d'agir directement sur les prix par une coopération internationale appropriée afin de les stabiliser à un niveau rémunérateur et équitable. A cette seule condition pourra, à notre avis, être renversé le mouvement de détérioration des termes de l'échange auquel nous avons assisté pendant de longues années.

C'est pourquoi nous avons attaché tant d'importance à la Conférence mondiale des Nations Unies pour le commerce et le développement, qui a été l'un des événements capitaux de 1964. Nous sommes heureux qu'elle ait

examiné avec soin ce problème et qu'elle ait fait une large place à nos préoccupations.

Certes, la Conférence mondiale pour le commerce et le développement, tout en prenant nos idées en considération, n'a pas pour autant écarté dans ses conclusions certaines thèses libre-échangistes, mais nous sommes persuadés qu'en fin de compte le principe de l'organisation des marchés l'emportera sur le "laisser-faire" du libéralisme classique.

Notre confiance ne procède pas d'une foi aveugle mais du sentiment que, compte tenu des changements intervenus depuis plusieurs décennies dans les domaines technologique et économique, certaines conceptions, qui correspondent mieux à cette évolution récente, sont appelées à gagner du terrain. C'est pourquoi nous pensons que l'avenir donnera également raison aux partisans de l'intégration économique. Nous sommes en effet convaincus que la création de marchés de vastes dimensions est la condition nécessaire, sinon suffisante, de l'industrialisation et, par conséquent, du développement économique et que l'intégration s'étendra non seulement au domaine des échanges commerciaux, mais encore à ceux de la coordination industrielle et de la planification régionale.

Ce processus s'observe en particulier en Afrique. La France a pris connaissance avec intérêt des travaux que la Commission économique pour l'Afrique a consacrés à ces problèmes. Elle ne peut que souhaiter leur réussite. Elle est en effet favorable à ces expériences d'intégration économique, à la fois parce qu'elle les croit profitables aux pays intéressés, parce qu'elle sait que ceux-ci la souhaitent, et aussi parce qu'elle a fait elle-même, sur un autre continent, une expérience analogue dont elle ne peut, comme ses partenaires de la Communauté économique européenne, que se féliciter.

Nous pensons que ce mouvement d'intégration aura d'autant plus de chances de succès qu'il sera animé à la fois par le dynamisme et le sens des réalités des dirigeants africains.

Nous sommes certains que ceux-ci sauront prévoir, le cas échéant, les étapes et les transitions souhaitables; qu'ils tiendront compte des disparités qui existent parfois entre leurs ressources et leurs économies et qui impliquent, dans un continent aux dimensions si vastes, la création de groupements sous-régionaux; qu'ils ne perdront pas de vue la règle d'or de la coopération, qui est de veiller à ce que le développement des mieux armés pour la compétition économique ne se réalise pas au détriment des plus faibles.

\*  
\* \* \*

Monsieur le Président, je ne voudrais pas achever cette intervention sans saluer les efforts que déploie la Commission économique pour l'Afrique pour contribuer à résoudre dans la mesure de ses moyens les problèmes du développement économique du continent africain. Je pense en particulier à l'action efficace que mène le secrétariat - et personnellement le Secrétaire exécutif, M. Gardiner. Ces efforts ont notamment permis de faire fonctionner rapidement l'Institut africain de développement économique et de planification et de mettre sur pied la Banque africaine de développement. Il s'agit là de réalisations concrètes qui sont à porter à l'actif de la Commission et qui donneront aux Etats africains de nouveaux moyens de lutte pour leur développement économique. La France, pour sa part, continuera à soutenir les efforts de la Commission économique pour l'Afrique et de ses deux nouveaux organismes, pour qu'ils poursuivent leurs activités dans la voie ainsi tracée et dans l'esprit souhaité par les Etats africains.